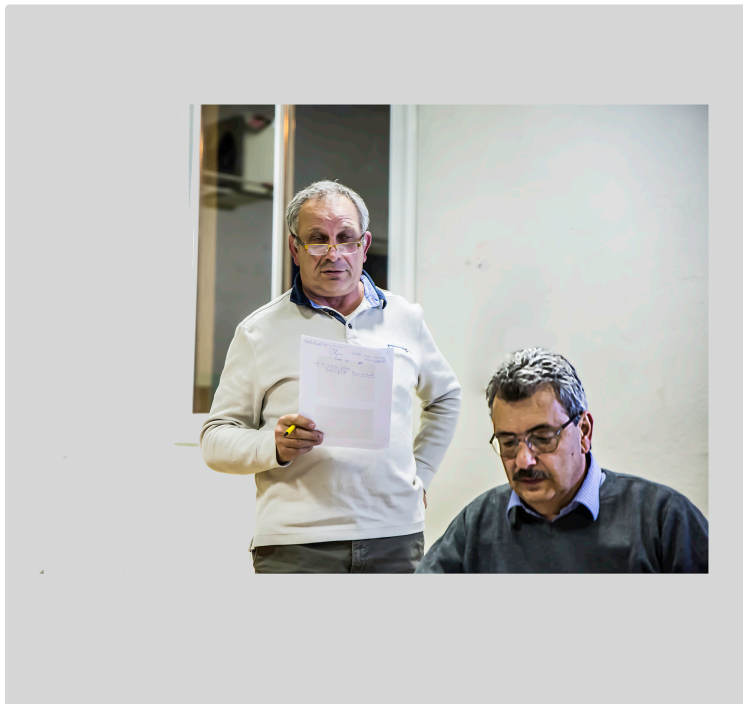


Une OPAH va démarrer autour d'Aignan et de Riscle

La Communauté de communes veut y introduire la domotique



Une OPAH va démarrer autour d'Aignan et de Riscle

Le 23 mai, le conseil de la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA) s'est réuni à Castelnavet. Un des sujets importants à l'ordre du jour était le lancement d'un Opah (1) propre à la CCAA, alors que certaines communes de l'ancienne CC d'Aignan avaient été rattachées à l'Opah de la CC de Nogaro.

Présentant cette Opah, Marc Payros, vice-président de la commission des affaires sociales, annonce que le comité de pilotage se réunit le 21 juillet 2016 pour un démarrage des opérations au début de 2017. Outre les crédits qui seront débloqués par l'Anah (2), Marc Payros espère trouver des fonds auprès de partenaires pour ajouter des équipements de domotique (3) dans les habitations qui seront rénovées.

Une étude approfondie

L'opération commencera par un diagnostic de l'état des habitations des propriétaires. Il portera sur les revenus des ménages, les publics fragiles et les aides au logement. Il tiendra compte, en particulier, des situations difficiles, des immeubles vacants et des immeubles vétustes, du bâti à traiter en priorité et du marché locatif. Les résultats seront cartographiés pour chaque commune. Concrètement, outre les études de l'Insee, les entretiens avec les élus, les services sociaux et les habitants fourniront des données.

De plus, des groupes – échantillons seront constitués pour être étudiés dans le détail : habitat indigne, maîtrise de l'énergie et précarité énergétique, accessibilité et maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. Ces travaux permettront d'évaluer les besoins en travaux à effectuer.

Bref, un diagnostic qui permettra de choisir les priorités selon les besoins identifiés, les possibilités, les enjeux sociaux, les objectifs de la collectivité etc.

Après cela, un projet de convention d'Opah avec l'Anah sera élaboré.

(1) Opération programmée d'amélioration de l'habitat. (2) Agence nationale de l'habitat. (3) La domotique permet de piloter sur place ou à distance (par smartphone) tous les équipements techniques d'une habitation. Elle vise à apporter des solutions techniques pour répondre aux besoins de confort (gestion d'énergie, optimisation de l'éclairage et du chauffage), de sécurité (alarme) et de communication.



Marc Payros et Michel Petit, président de la CCAA